



## Ce mois-ci:

- Fractionnement du revenu au moyen de prêts à taux prescrits
  - Pertes au titre de placement d'entreprises
  - Désirez-vous constituer une société incorporée

### Fractionnement du revenu au moyen de prêts à taux prescrit

Le fractionnement du revenu est un terme utilisé pour décrire une méthode de transfert du revenu d'un revenu plus élevé vers un revenu plus faible. Dans le cas des conjoints, il est possible de réaliser le fractionnement du revenu en utilisant un « prêt à taux prescrit ». Le prêt doit être correctement documenté dans un accord de prêt. Le conjoint à faible revenu emprunte les fonds et les investit. Aux fins fiscales, il est important que le prêt porte intérêt au taux prescrit. **C'est le taux prescrit au moment de l'établissement du prêt qui sera « gelé » pour la durée du prêt, quelles que soient les futures augmentations de taux prescrits.**

Le conjoint au revenu le plus faible doit payer les intérêts du prêt annuellement au conjoint au revenu le plus élevé, au plus tard le 30 janvier. Si ce délai n'est pas respecté, ne serait-ce qu'une seule fois, tous les revenus de placement seraient imposés entre les mains du conjoint au revenu le plus élevé. Par conséquent, il est important de conserver la preuve que les paiements ont été effectués.

**Le taux d'intérêt prescrit est passé de 1 % à 2 % le 1er juillet 2022 et devrait passer à 3 % le 1er octobre 2022. Cela signifie que l'avantage du fractionnement du revenu au moyen de « prêts à taux prescrits » sera atténué pour les prêts établis après le 30 septembre 2022. Si vous souhaitez profiter de cette planification fiscale, le prêt et la documentation doivent être mis en place avant le 30 septembre 2022.**



## Pertes au titre de placement d'entreprises

Une perte sur un investissement dans une entreprise que vous possédez, ou dans la petite entreprise d'un autre, peut bénéficier de règles fiscales avantageuses afin d'atténuer l'impact sur vos finances. Qu'il s'agisse d'un investissement en actions ou en un prêt à une petite entreprise, il est possible que la perte soit entièrement déductible de votre revenu personnel.

En règle générale, seule la moitié d'une perte sur un investissement serait déduite et uniquement contre les gains en capital. La possibilité de déduire ces pertes de placement d'entreprises de toutes les sources de revenu personnel peut réduire considérablement votre fardeau fiscal. Il est important d'analyser correctement la nature de l'investissement pour s'assurer qu'il réponde aux critères établis par le gouvernement. Plusieurs petites entreprises répondront aux critères.

En outre, si la perte dépasse votre revenu pour l'année, il est possible de reporter cette perte contre le revenu que vous avez gagné au cours des trois années précédentes ou de la reporter aux années futures.

Généralement, l'Agence du revenu du Canada vous demandera de produire des documents à l'appui de votre demande. Si vous vous trouvez dans cette malencontreuse situation, consultez votre conseiller Padgett pour vous assurer, au moins, de réduire au minimum vos impôts sur le revenu. Votre conseiller Padgett peut également vous aider à déterminer si la perte peut être réclamée même si l'investissement existe toujours, mais la probabilité de recouvrement soit très faible.

## Devriez-vous vous constituer en société incorporée ?

Si vous possédez une entreprise, vous vous êtes peut-être demandé si vous devriez vous incorporer. Au Canada, le système d'impôt sur le revenu a toujours profité aux petites entreprises canadiennes constituées en sociétés. Bien que les calculs de revenus et de déductions soient presque identiques à ceux d'une entreprise non constituée en société, les principales différences concernent la structure d'imposition des sociétés et les possibilités de planification fiscale. Lors de l'élaboration du plan fiscal de votre entreprise, votre conseiller et vous devriez rechercher des opportunités dans les domaines suivants :

- fractionnement du revenu avec les membres de la famille;
- report d'impôt à l'avenir;
- planification successorale pour vous et votre famille;
- utilisation de l'exonération des gains en capital; et
- Planifiez votre retraite, y compris la cession de votre entreprise.

Étant donné que l'impôt des particuliers et des sociétés ainsi que les problèmes de droit de la famille peuvent rendre ce problème complexe, veuillez contacter notre bureau pour discuter de votre situation.

Services aux entreprises Padgett -  
*Créer des histoires de réussite, un entrepreneur à la fois.*



### Avis aux lecteurs

Padgett offre une gamme complète de services de gestion comptable et fiscale, ainsi qu'un service de paie aux petites entreprises des secteurs de service et de détail. La présente publication souligne certains faits nouveaux en matière de fiscalité, de finances et de commerce. Elle propose également certaines idées générales de planification fiscale pouvant appliquer à certaines situations. Cependant, vu la complexité des lois fiscales, la constance des changements découlant de faits nouveaux et la nécessité de déterminer si le contenu est applicable à un contribuable en particulier, il est important de consulter notre bureau avant de mettre en œuvre toute idée pouvant y être suggérée.